

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, placé du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M<sup>lle</sup>  
NIVERLET, libraires ;  
A PARIS,  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

## Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre.)

## Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 49 minut. soir, Omnibus.  
3 — 52 — — Express.  
3 — 27 — — matin, Express-Poste.  
9 — 4 — — Omnibus.

## Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

## Départs de Saumur pour Paris.

9 heure 50 minut. mat. Express.  
11 — 49 — — matin, Omnibus.  
6 — 23 — — soir, Omnibus.  
9 — 28 — — Direct-Poste.

## Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 2 minut. matin, March.-Mixte.  
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

## PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 — — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

## REVUE POLITIQUE.

Les journaux de Turin nous apportent le texte des traités signés à Zurich, et leur texte est conforme aux indications depuis longtemps fournies sur leur caractère et sur les conséquences qu'ils doivent entraîner. L'article 1<sup>er</sup> du traité conclu entre la France et la Sardaigne est ainsi conçu :

« Art. 1<sup>er</sup>. Par un traité, en date de ce jour, S. M. l'Empereur d'Autriche ayant renoncé pour lui et ses descendants et successeurs, en faveur de S. M. l'Empereur des Français, à ses droits et titres sur la Lombardie, S. M. l'Empereur des Français transfère à S. M. le roi de Sardaigne les droits et titres qui lui sont acquis par l'article 4 du traité précité dont la teneur suit :

« S. M. l'Empereur d'Autriche renonce, pour lui et tous ses descendants et successeurs, en faveur de S. M. l'Empereur des Français, à ses droits et titres sur la Lombardie, à l'exception des forteresses de Peschiera et de Mantoue, et des territoires déterminés par la nouvelle délimitation qui restent en possession de S. M. I. et R. autrichienne. — La frontière partant de la limite méridionale du Tyrol sur le lac de Garda, suivra le milieu du lac jusqu'à la hauteur de Bardolino et de Manerba, d'où elle rejoindra en ligne droite le point d'intersection de la zone de défense de la place de Peschiera avec le lac de Garda. Cette zone sera déterminée par une circonférence, dont le rayon, compté à partir du centre de la place, est fixé à 3,500 mètres, plus la distance dudit centre au glacis du fort le plus avancé du point d'intersection de la circonférence ainsi désignée; avec le Mincio, la frontière suivra le Thalweg de la rivière jusqu'à la Grazie, s'étendra de la Grazie, en ligne droite, jusqu'à Scorzolo; suivra le Thalweg du Pô jusqu'à Sozzara, point à partir duquel il n'est rien changé aux limites actuelles, telles qu'elles existaient avant la guerre. — Une commission militaire, instituée par les gouvernements intéressés, sera chargée d'exécuter le tracé sur le terrain, dans le plus bref délai possible. »

Les stipulations financières, inscrites dans les articles suivants, ne changent rien aux chiffres déjà publiés et au mode de paiement qui doit désintéresser l'Autriche. Ces stipulations sont principalement fixées par les articles 3 et 4, dont voici les termes :

« Art. 3. Par l'article additionnel au traité conclu, en date de ce jour, entre S. M. l'Empereur des Français et S. M. l'Empereur d'Autriche, le gouvernement français s'étant engagé vis-à-vis du gouvernement autrichien à effectuer pour le compte du nouveau gouvernement de la Lombardie, le paiement de 40 millions de florins (monnaie de convention), stipulés par l'article 7 du traité précité, S. M. le roi de Sardaigne en conséquence des obligations qu'il a acceptées par l'article précédent s'engage à rembourser cette somme à la France de la manière suivante :

« Le gouvernement sarde remettra à celui de S. M. l'Empereur des Français des titres de rentes sardes 5 0/0 au porteur, pour une valeur de 100 millions de francs; le gouvernement français les accepte au cours moyen de la bourse de Paris du 29 octobre 1859. Les intérêts de ces rentes courent au profit de la France à partir du jour de la remise des titres qui aura lieu un mois après l'échange des ratifications du présent traité.

« Art. 4. Pour atténuer les charges que le gouvernement français s'est imposées à l'occasion de la dernière guerre, le gouvernement de S. M. le Roi de Sardaigne s'engage à rembourser au gouvernement de S. M. l'Empereur des Français une somme de 600 millions de francs, pour le paiement de laquelle une rente 5 % de 3 millions sera inscrite sur le grand livre de la dette publique de Sardaigne. Les titres en seront remis au gouvernement français qui les accepte au pair. Les intérêts de ces rentes courent au profit de la France à partir du jour de la remise des titres qui aura lieu un mois après l'échange des ratifications. »

L'article 18 du traité général signé par les trois puissances, dispose que « la navigation du lac de Garda est libre, sauf les règlements particuliers des ports et de police riveraine. La liberté de la naviga-

tion du Pô et de ses affluents est maintenue conformément aux traités.

Une convention, destinée à régler les mesures nécessaires pour prévenir et réprimer la contrebande sur ces eaux, sera conclue entre la Sardaigne et l'Autriche dans le terme d'un an, à dater de l'échange des ratifications du présent traité.

Les habitants des districts limitrophes jouiront réciproquement des facultés qui étaient assurées aux riverains du Tessin. Enfin, pour contribuer de tous leurs efforts à la pacification des esprits, Sa Majesté le roi de Sardaigne et S. M. l'Empereur d'Autriche déclarent et promettent que dans leurs territoires respectifs et dans les pays restitués ou cédés, aucun individu compromis à l'occasion des derniers événements dans la Péninsule, de quelque classe ou condition qu'il soit, ne pourra être poursuivi, inquiété ou troublé dans sa personne ou dans sa propriété, à raison de sa conduite ou de ses opinions politiques.

Telles sont dans leur tenue exacte, les dispositions qui ont couronné l'œuvre pacifique de Villafranca. — Havas.

On lit dans le *Moniteur* :

Par décret impérial rendu le 17 novembre sur la proposition de S. Exc. le ministre des affaires étrangères, M. le marquis de Moustier, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près S. M. le roi de Prusse, est nommé ambassadeur près S. M. l'empereur d'Autriche.

Le *Moniteur* publie le rapport d'ensemble sur les opérations exécutées par les troupes françaises aux ordres du général de Martimprey contre les tribus marocaines. Nous reproduirons ce document dans le n° de jeudi.

L'horizon politique semble s'éclaircir : le *Times* publie un article que l'on pourrait appeler de « réconciliation », si jamais on avait pu mettre en doute la solidité de l'alliance anglo-française.

Le *Morning-Post* explique l'augmentation de l'armée anglaise par les nécessités qu'imposent à la Grande-Bretagne sa guerre avec la Chine et le ré-

## FEUILLETON

## L'ÂME DU NAVIRE.

(Suite.)

Si la Genèse ne parle pas de l'âme de l'Arche-de-Noé, ni de ses chants tour à tour plaintifs et joyeux, Madurec combla largement cette lacune par sa légende navale.

« La mer grossit, la marée monte pire que sur la grève Saint-Michel, filant douze nœuds sans mollir : toujours flot, jamais jusant. Le ciel plus noir que le grand taud (1), un vrai drap de mort, et, en place de larmes d'argent, des rivières plus larges que la Plata ou l'Amazone, tombant dru, d'aplomb, en grand, en masse, le jour, la nuit, le jour.

« Les montagnes devenaient des îles, les îles des bas-fonds.

« La terre semblait être trop chargée de péchés.

« De cette manière l'arche se trouve à flot, tout bonnement comme un navire dans un bassin. Pas besoin de la lancer; la mer vous la prend dans son berceau, pareille à une bonne nourrice et commence de la lancer sur ses longues lames. La houle passait sous

(1) Tente peinte en noir, destinée à garantir de la pluie.

« l'avant et remontait par l'arrière; à tribord, à bâbord, le clapotis chantait.

« Pour lors, le père Noé, sa femme et leurs enfants apprennent à connaître le roulis et le tangage. Pas de soins, pas de risques. Ils étaient tranquilles, matelots, comme nous autres, à l'heure qu'il est, sur le pont de la *Mésange*. Ils avaient confiance en leur armateur, étant assurés mieux que pas un navire qu'on ait vu, du depuis, sur la mer jolie. Et de plus, ils entendaient une musique de choix, dans la cale, dans l'entrepont, tout à l'entour d'eux.

« C'était l'âme de l'arche qui chantait son beau cantique.

« Et tant que dura la navigation, le beau cantique dura. Seulement, à la fin : on aurait dit une chanson triste; — la pauvre âme pleurait voyant la terre à l'horizon.

« La marée baissait, mes fils; le jusant revenait, les montagnes sortaient de la lame comme des ailerons de requins; les fonds pointaient à fleur d'eau; l'arche s'échoua tout doucement par fond de sable, entre deux roches qui l'accorçaient.

« Si tu as jamais fait naufrage, tu sais comment geint le bâtiment qui périt; si tu as entendu les craquements de la membrure, des mâts et du coffre de bout en bout et, parmi tout le bruit des vents, des galets, de la terre, du ciel, de la mer, un hélément de dé-

« tresse, une voix de mort, un éclat de tonnerre, tu connais le dernier cri de l'âme du navire.

« Noé descend à sec, tout son monde débarque. Ils abandonnent leur arche en pleine terre : c'était l'ordre, et quand même, un navire est fait pour naviguer, non pas pour demeurer en haut d'une montagne.

« Ils n'étaient pas au bas, qu'ils entendent la grande voix qui se plaignait.

« Elle demandait grâce et miséricorde au bon Dieu; elle ne jura pas, elle ne dit rien de mal; elle avait bien navigué.

« Celui qui navigue bien, en droiture, en bon matelot, pourra plus d'une fois voir la misère, mais il trouvera toujours sa consolation et sa récompense d'une manière ou d'une autre, n'oubliez pas ce que vous dit Madurec.

« Elle eut donc, la pauvre chère âme, sa récompense, vu que c'était juste, puisqu'elle avait bien navigué.

« Le ciel paraît couleur d'une rose; de tribord à bâbord, de l'avant, de l'arrière, par tous les panneaux, il vous sort de l'arche une division d'esprits qui volent, qui volent du côté de la mer.

« C'était le grand appareillage des âmes de tous les navires du monde, les filles de la grande embarcation du bon Dieu, ses vraies filles à elle qui revivait par ce moyen : comme un vieux matelot, quand il ne peut

tablissement de son autorité ébranlée dans l'Inde; le journal ministériel ajoute qu'il ne faut voir dans cette mesure aucune menace contre la paix générale.

Le *Morning-Chronicle*, de son côté, assure qu'aucune divergence sérieuse n'existe entre les grandes puissances relativement aux bases sur lesquelles doivent s'établir les délibérations du congrès. Enfin, une dépêche de Londres attribue à quelques objections de l'Autriche la cause des délais qui ont retardé jusqu'à ce jour la convocation du congrès.

Une lettre de Naples nous informe que le roi de Naples avait reçu l'invitation de participer au congrès et que le choix du plénipotentiaire du royaume des Deux-Siciles ne tarderait pas à être connu. Jusqu'à présent, on désignait le comte Ludolphe (père), le marquis Antonini et le prince Camitini. On pensait que le choix du roi s'arrêterait sur ce dernier.

Le *Diritto*, confirmant une dépêche télégraphique que nous avons publiée il y a deux jours, annonce que M. le marquis de Villamarina est nommé gouverneur de Milan. C'est M. le chevalier des Ambrois de Nevache qui remplacera Son Excellence M. le marquis de Villamarina comme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près la cour des Tuileries.

La *Gazette piémontaise* annonce que S. M. le roi de Sardaigne a daigné accueillir la requête de M. le commandeur Buoncompagni, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, qui demande d'être mis à la retraite et de faire valoir ses droits à la pension. Il est à supposer que la mise à la retraite de M. Buoncompagni a un motif politique et que l'on aura probablement trouvé des inconvénients à ce que M. Buoncompagni conservât ses fonctions dans le corps diplomatique sarde, en même temps qu'il allait prendre en main l'administration des duchés.

La *Staffetta* prétend que M. le commandeur Buoncompagni doit s'arrêter quelques jours à Parme, afin de déterminer, de concert avec MM. Farini et Ricasoli, la direction à donner aux affaires de l'Italie centrale. M. Buoncompagni, qui a dû arriver à Parme le 21 au soir, se rendrait ensuite à Bologne.

La division d'avant-garde de l'armée espagnole, sous les ordres du général Echagüe, a commencé les hostilités contre les Maures par un succès; les Espagnols ont chassé l'ennemi de ses avant-postes d'el Serrallo, devant Ceuta. Ces avant-postes ont été occupés par les Espagnols; malheureusement le temps, toujours mauvais, n'avait pas encore permis au général de débarquer tout son matériel.

L'empereur du Maroc a fait savoir au chef du district de Bocoya qu'il eût à établir sur toute la plage des gardes indigènes de 200 hommes faisant le service, surtout de nuit, pour empêcher les chrétiens de débarquer. L'empereur a envoyé 12 piastres pour ce service. Les Maures des environs de Tétouan reçoivent 5 réaux par jour, un pain et la poudre suffisante pour empêcher l'invasion de leur territoire par les Espagnols.

Les dernières nouvelles de la Corogne, qui sont du 21, annoncent que les tempêtes qui régnaient depuis un mois dans le détroit ont enfin cessé, et que les navires commençaient à sortir. Il faut donc

s'attendre à voir l'expédition espagnole prendre avant peu de jours tout son développement.

La nouvelle de la mort de Nana-Sahib n'a pas été annoncée officiellement au gouvernement anglais. Un post-scriptum publié par le *Lahore Chronicle* du 13 octobre la mentionne dans les termes suivants :

« Notre correspondant d'Oude nous écrit à la date du 7 de ce mois, que Nana-Sahib est mort le 2, dans la vallée de Dhang, sur les frontières du Népal. Sa bande s'est divisée en plusieurs détachements. Baneé, madhoo de Byswarrah, est au plus mal. On croit qu'il ne vivra pas longtemps. »

Nous n'avons indiqué qu'avec une extrême réserve la nouvelle qui s'était répandue d'une proposition de désarmement simultané, qui aurait été soumise au gouvernement britannique par lord Cowley. Aujourd'hui, le *Morning-Post*, dont on connaît les relations avec le cabinet anglais, assure que cette nouvelle est dénuée de fondement. La presse de Londres avait d'ailleurs accueilli la prétendue proposition d'une manière peu encourageante. Le point de vue développé par tous les journaux anglais est celui-ci : L'Angleterre s'est laissée déchoir de sa situation de première puissance maritime du globe; il faut qu'elle regagne le temps et le terrain perdu; elle a beaucoup à faire avant d'avoir rétabli ses forces navales sur le pied nécessaire pour faire respecter en tous cas l'indépendance du Royaume-Uni.

Quant au congrès, dont la réunion à Paris vers la fin de décembre ou le commencement de janvier n'est plus douteuse, il paraît qu'il ne rencontre plus aucun obstacle du côté de l'Angleterre; ce serait plutôt de l'Autriche que dépendrait la solution définitive. Mais on doit regarder cette solution comme prochaine. L'*Ost-Deutsche-Post* nous fait connaître qu'en Autriche comme à Paris on a témoigné d'abord une certaine inquiétude au sujet de la mission du commandeur Buoncompagni; ce journal pensait d'ailleurs que la difficulté disparaîtrait, si la Sardaigne donnait des explications satisfaisantes, c'est-à-dire si elle promettait de ne pas déduire de la régence des prétentions ultérieures. Aujourd'hui, que la Sardaigne a fait cette déclaration, les souhaits de l'*Ost-Deutsche-Post* sont accomplis, et tout porte à croire que l'Autriche n'attachera pas à ce dernier incident de la question italienne une importance qu'il ne comporte plus.

Le général Garibaldi avait manifesté l'intention de se retirer dans l'île de Sardaigne, mais le *Corriere mercantile* assure que, d'après les instances qui lui ont été faites, le général fixera définitivement son séjour à Gènes.

Les journaux espagnols rapportent que le maréchal O'Donnell, à son passage à Cadix, a été félicité par tous les membres du corps diplomatique, présents dans cette ville, ainsi que par le commandant de la frégate russe mouillée dans le port.

Le *Tripoli*, navire de la marine militaire sarde, se rend dans les eaux de Tanger, afin d'y protéger les intérêts de ses nationaux pendant la guerre entre l'Espagne et le Maroc.

Une dépêche télégraphique, adressée de Berlin au *Times*, annonce que la santé du roi de Prusse s'est améliorée d'une manière si sensible, que les méde-

cins de Sa Majesté lui ont conseillé d'aller faire un séjour dans l'île de Wight.

On pensait à Berlin que cet avis serait suivi par le roi.

Les nouvelles d'Italie sont peu nombreuses. Les plus importantes concernent les nominations définitives des gouverneurs des diverses provinces lombardes. Voici, d'après l'*Indipendente* du 24, ces nominations : Milan, marquis de Villamarina; Bergame, prince Centurioni; Brescia, le député Depretis; Côme, le député L. Valerio; Sondrio, le député Torelli; Crémone, le chevalier Rebaudengo; Pavie, le comte S. Gervasio; Turin, le comte Carlo d'Adda; Gènes, le comte Alesandre Porro; Alexandrie, le commandeur D. Elena, sénateur du royaume; Coni, Bellati; Nice maritime, le marquis de Montezemolo, sénateur du royaume; Novare, Ignazio Prinetti; Chambéry, le commandeur Magenta; Annecy, le comte Maggi; Cagliari, le comte Mathieu, conseiller d'Etat; Sassari, le député L. Daziani.

Le *Moniteur toscan* du 23 publie un décret du roi Victor-Emmanuel qui déclare que la démission du général Joseph Garibaldi est acceptée, et qu'il jouira de son grade à titre honorifique avec faculté d'en porter l'uniforme et les insignes. Les considérants de ce décret sont remplis d'éloges pour le général.

Il résulte de là que la nouvelle de la promotion de Garibaldi au grade de lieutenant-général était inexacte. — Ch. Bousquet. (Le Pays.)

Les préparatifs de l'expédition de Chine continuent activement. L'embarquement de l'infanterie de la marine a déjà commencé, les autres corps suivront sans retard et tous les navires de guerre auront pris la mer du 15 au 20 décembre.

Le général de Montauban, le lieutenant-colonel Schmitz, chef d'état-major, et l'intendant, chef du service administratif, prendront la malle anglaise du 12 janvier et seront rendus à Hong-Kong dans les premiers jours du mois de mars; le général Jamin et le général Collineau s'embarqueront avec leurs troupes et suivront la voie du cap; en partant dans la saison la plus favorable pour les vents, ces troupes pourront être rendues vers la fin d'avril ou les premiers jours du mois de mai en Chine.

Le gros de l'expédition ne relâchera pas à Gorée. Les bâtiments à vapeur seuls s'y arrêteront pour faire du charbon. Les lieux de relâche indiqués sont : le cap de Bonne-Espérance et Singapour.

Des officiers d'administration de la marine et de l'armée de terre sont envoyés d'avance sur ces deux points afin d'y faire les achats nécessaires pour le ravitaillement des bâtiments qui, lors de leur passage, trouveront tout préparé. Ces dispositions sont semblables, quoique dans d'autres proportions, à celles qui ont été prises pour la guerre d'Orient et pour la guerre d'Italie, et qui ont produit de si excellents résultats.

Le service de santé a été organisé avec un soin tout particulier, et on a profité pour l'hygiène des soldats et des matelots des nombreux renseignements fournis par l'expérience. Le ministre de la marine a choisi, pour le transport des troupes, les meilleurs voiliers, et avec ces navires de guerre le temps du voyage sera aussi court que possible. On a

» plus naviguer lui-même, envoie ses enfants sur la mer » jolie; et à leur retour à la case, pense avoir fait la » campagne qu'ils lui conteront.

» Du depuis, donc, toutes fois et quantes on lance un » bâtiment, une âme se loge à bord, et tant mieux pour » le navire qui en a une vaillante, courageuse, ardente » et brave, comme, supposition, notre trois-mâts la » *Mésange*, — pas molle, fainéante ou damnée comme » j'en ai connu... »

— Ah! maître Madurec, il y a en de mauvaises! s'écria Galhauban.

« — Certainement! il y a bien des anges et des diables, des hommes bons et des méchants. Crois-tu qu'un » forban de malheur, un Nathan-la-Flibuste, ait un » esprit de choix à son bord? Crois-tu qu'un équipage » de voleurs ou de capons aura pour compagnie une de » ces âmes de navire qui chantent à la belle brise, » comme oiseaux du Paradis, qui encouragent les mate- » lots en temps de peine, leur donnent sangfroid et » confiance en Dieu dans le danger, et les bénissent jus- » qu'au dernier moment, si la mauvaise chance est la » plus forte?... »

Le capitaine Pinchon, qui descendait de la chaloupe, s'écria cordialement :

— Savez-vous, maître Madurec, que vous prêchez à charmer un vieux navigateur? Vous seriez capable de convertir un sauvage de la Grande-Terre.

— Ah! vous m'écoutez, capitaine! dit le conteur en ôtant son bonnet.

Les matelots se levèrent et reculèrent de quelques pas; M. de Roseville, Grandfort et les dames passagères entouraient Madurec.

— M'est avis, poursuivait-il, qu'un maître d'équipage n'est pas un paillasson pour envoyer à ses enfants des sornettes sans raison.

— Je savais cela, dit Grandfort, quand je ne craignais pas d'engager ces dames à venir vous écouter.

Toutes réserves faites à l'endroit du style, des termes techniques et des troupes du terroir, le jeune second avait pu sans craintes recommander les récits du maître d'équipage. Les conteurs vulgaires sont des loustics, souvent cyniques, parfois impies, toujours plus ou moins osés. Madurec, par respect pour sa propre autorité, fuyait de tels écarts. Quoiqu'il eût le caractère gai, il évitait les bouffonneries grossières et tâchait de mêler à ses contes des moralités utiles.

— Il y a deux sortes de manœuvres; si je fais tant que de jaser à la fraîche, je tâche moyen de leur montrer la bonne et la vraie. Du temps que j'étais novice, maître Pierre Hauban, le père à ce fin matelot que voici, nous éduquait pareillement; j'y avais goûté...

— On s'en aperçoit, interrompit le capitaine Pinchon. Si l'on ne croyait pas en Dieu, rien qu'à vous entendre, on aurait envie de se faire bon chrétien.

— Tout l'équipage, capitaine, sait que vous êtes un bon et un brave, aimant la justice en droiture. Avec ça, vous pouvez être sûr de filer de même grand large, bonnettes et catacois dessus, allant prendre votre mouillage chez le bon Dieu.

— Merci, Madurec, un terrien m'aurait dit : « Le paradis à la fin de vos jours »; mais, franchement, je ne suis pas pressé de faire le grand voyage.

— Votre goût, capitaine, est généralement partagé, dit en riant le comte de Roseville.

— Pourvu qu'on soit paré en tous temps, ça suffit, messieurs, dit Madurec en saluant de nouveau.

Le comte de Roseville regagna la dunette en compagnie du capitaine. Grandfort offrait le bras à la comtesse.

Les gens exempts de quart n'étaient pas encore dans l'entrepont, que plusieurs cris terribles, suivis du plus affreux fracas, les firent tous courir à leurs postes de manœuvre :

— Ah! mon Dieu!... je suis perdu!

— Au secours!... à moi!

— Deux hommes à la mer!

— Le navire masque en grand!

— En haut, tout le monde!

Un grain blanc éclatait.

— Le capitaine blessé est à la mer!... cria l'homme de barre.

des exemples de bâtiments à voiles qui sont allés d'Europe à Hong-Kong et 120 et 130 jours. On peut espérer que ce fait va se représenter. — A. Renauld. (Le Pays.)

Voici des renseignements certains sur la nouvelle organisation de l'armée prussienne :

1° *Infanterie*. Les hommes seront tenus au service comme il suit : 3 ans sous les drapeaux, 5 ans dans la réserve, puis jusqu'à la 32<sup>e</sup> année dans le premier ban de la landwehr, ensuite dans le second ban, comme actuellement. Les bataillons de dépôt actuels de la landwehr seront tous convertis en bataillons de ligne, de manière qu'une brigade d'infanterie se composera de 2 régiments à 3 bataillons. Les bataillons seront de 502 hommes, y compris 20 ouvriers formant une compagnie hors rang. Sur le pied de guerre, les bataillons continueront à être de 1,000 hommes et ne seront complétés que par la réserve. En cas de mobilisation, il sera formé, dans chaque arrondissement de brigade, un bataillon de réserve, composé du reste des réserves et des hommes du premier ban de la landwehr, plus 2 bataillons de dépôt de 1,000 hommes. Le deuxième ban de la landwehr formera, comme avant, la garnison des forteresses.

2° *Cavalerie*. La durée du service est fixée à 4 ans ; tous les hommes qui auront fait leur service resteront dans la réserve ; la cavalerie de la landwehr est supprimée. Les régiments de cavalerie de ligne seront portés à 6 escadrons et resteront, même en temps de paix, sur le pied de guerre en hommes et chevaux. En cas de guerre, on formera un escadron de dépôt.

3° *Artillerie*. Elle conservera, même en temps de paix, une organisation pareille à celle d'aujourd'hui, pour former plus de recrues.

4° *Pionniers*. Ils formeront 3 compagnies, en temps de paix, et 4, en temps de guerre.

5° *Chasseurs*. Leur nombre va être augmenté.

6° *Corps de cadets*. On créera 270 places nouvelles. — Havas.

#### DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Cassel (Hesse-Electorale), 24 novembre. — La chambre des députés a décidé, par 32 voix contre 8, d'adresser une pétition à la Diète germanique, pour demander le rétablissement de la constitution de 1831.

Francfort, 24 novembre. — Dans la séance de la Diète d'aujourd'hui, le représentant de la Hesse-Electorale a adhéré aux propositions de la commission chargée de l'affaire hessoise ; il a fait en même temps quelques concessions conformes aux vœux exprimés par la chambre des députés de la Hesse-Electorale, tout en persistant néanmoins à maintenir la validité de la constitution de 1852.

Trieste, 24 novembre. — L'*Australia* apporte des nouvelles de Constantinople, en date du 19 novembre. Il y avait eu beaucoup de naufrages dans la mer Noire. Kiamil-Pacha, président du grand conseil de justice, avait été mis en disponibilité et Safeti-Pacha nommé ministre des fondations pieuses.

Londres, 25 novembre. — L'*Arago* apporte des nouvelles des Etats-Unis, du 12, et de la Vera-Cruz, du 8. L'expédition des libéraux, sous Meija,

Les voiles, gonflées à l'envers, s'appliquaient contre la mâture ; les trois-mâts de perroquet se rompirent ; ceux de hune craquaient ; la *Mésange* se coucha sur tribord, c'est-à-dire sur le côté d'où le vent avait soufflé jusque-là.

La catresse de Roseville ne voyant plus son mari auprès d'elle poussait des cris de désespoir :

— Emmenez vos enfants sous la dunette, je vas le sauver ! lui dit Galhauban en se jetant à la nage.

Grandfort prenait le commandement de la manœuvre.

#### CHAPITRE III. — COUP DE VENT.

La catastrophe fut soudaine ; la position était critique. Maurice Grandfort avec un admirable sangfroid fit face aux plus pressantes nécessités du moment, en homme qui n'ignore aucune des ressources du métier.

Secondé par Brassinet, maître Madurec, tous les gens de l'équipage et la plupart des passagers, il parvint à mettre en panne.

Le navire poussé à reculons, au moment même de la chute à la mer du capitaine Pinchon et du comte de Roseville, ne s'était pas trop éloigné. Grâce au clair de lune, Galhauban aperçut à fleur d'eau le commandant passager, qui se débattait faiblement. Etourdi par le coup de la corde dont le fouet l'avait jeté par dessus le bord, il allait couler quand le jeune matelot le saisit, le fit rehis-

ser à bord et, continuant à nager, se mit à la recherche du capitaine.

Celui-ci, atteint à la tête par un éclat de poulie, était dans un état désespéré. Galhauban le soutint à grand-peine.

Malgré la faiblesse numérique de son équipage, Grandfort s'était débarrassé des obstacles qui paralysèrent d'abord sa liberté de manœuvre ; car, sans être marin, on doit concevoir que les mâts supérieurs dits de perroquet, tombant avec leur voile et leurs cordages sur les voiles inférieures déjà masquées, augmentèrent singulièrement des difficultés compliquées par la nuit.

Aussitôt que le navire fut dégagé, Grandfort fit amener un canot. Le lieutenant Brassinet, qui le monta, recueillit le capitaine mourant et Galhauban à bout de forces.

Le comte de Roseville, rendu à sa femme et à ses enfants, était hors de danger. Mais, hélas ! l'infortuné capitaine Pinchon ne passa point la nuit.

Ce vieux navigateur, qui faisait le sceptique, retrouva sa foi de matelot pour mourir en bon chrétien. Il chargea Grandfort de ses volontés testamentaires, lui serra la main avec force, et, chose étrange, lui dit tout bas au dernier moment :

— Méfiez-vous de Brassinet.

Maurice, vivement ému et forcé par les circonstances de se multiplier à bord, ne tint aucun compte de cette

recommandation soupçonneuse. Son noble caractère se refusait à admettre la bassesse d'un camarade qu'il avait comblé de bontés et qu'il appelait son ami.

Marin expérimenté, tout jeune qu'il était, il n'avait pas encore l'expérience des hommes.

Maurice était trop bien pris de sa personne. L'intelligence et la franchise peintes sur ses traits, son extérieur distingué, prévenaient en sa faveur. Il était bien élevé, fort instruit et naturellement bienveillant. Armateurs, passagers, chefs, égaux ou subalternes, l'appréciaient selon son mérite dès le premier abord. On ne s'étonnera point d'apprendre qu'après une traversée d'environ trois mois, il fut considéré par le comte et la comtesse de Roseville comme un jeune ami dont l'avenir les intéressait.

Sa vie était transparente. Mieux encore, il avait été noté d'une manière très-flattante par ses anciens officiers, du temps qu'il payait sa dette au service de l'Etat en qualité d'aspirant volontaire. Il appartenait à une famille recommandable, ne manquait pas absolument de fortune et pouvait aspirer à devenir l'un des plus considérables capitaines au long cours de la place du Havre.

(La suite au prochain numéro.)

qui a sévi sur notre littoral, il y a quelques jours. Le bâtiment, jeté sur des brisants, semblait menacé d'un naufrage complet, mais par bonheur il en a été quitte pour quelques avaries majeures dont la principale a été la rupture de l'excentrique. Pendant que l'*Atlas* était ainsi en perdition par la violence du vent et de la mer, la foudre est tombée sur le grand mât qu'elle a parcouru dans toute sa longueur et tellement évidé qu'il n'en subsiste plus qu'une espèce d'écorce très-mince.

Le tonnerre a ensuite enfoncé la porte de la machine, puis, remontant sur le pont, a renversé le second du bâtiment du capitaine qui n'a pas été touché. Il s'est ensuite montré sur le haut du mât d'artimon, sous forme d'un très-gros charbon ardent. L'*Atlas* fait les réparations les plus urgentes, afin de pouvoir se rendre à Marseille, où il réparera ses avaries majeures.

Pour faits divers : P.-E.-M. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Paris, 28 novembre. — Les lettres de convocation pour le congrès partiront très-probablement demain.

Turin, 28 novembre. — Le cabinet de Turin n'a reçu, jusqu'à présent, aucune communication diplomatique se rattachant à l'opposition de l'Autriche au congrès, par suite de la régence confiée à M. Buoncompagni. Les difficultés dont cette régence a été l'occasion, en Toscane, ne sont pas encore entièrement aplanies. — Havas.

Marché de Saumur du 26 Novembre.

Froment (hec. de 77 k.)	17 27	Graine de colza.	20 50
2 <sup>e</sup> qualité, de 74 k.	16 60	— de lin	22 —
Seigle	10 40	Amandes en coques	— —
Orge	11 20	(l'hectolitre)	— —
Avoine (entrée)	9 —	— cassées (30 k)	— —
Fèves	12 40	Vin rouge des Cot.,	— —
Pois blancs	54 —	compris le fût,	— —
— rouges	18 —	1 <sup>er</sup> choix 1858.	— —
Cire jaune (30 kil)	280 —	2 <sup>e</sup> —	120 —
Huile de noix ordin.	80 —	3 <sup>e</sup> (a)	100 —
— de chenevis	45 —	de Chinon	100 —
— de lin	48 —	de Bourgueil	140 —
Paille hors barrière	26 71	Vin blanc des Cot.,	— —
Foin . . . id.	33 38	1 <sup>re</sup> qualité 1858	— —
Luzerne (droits com)	54 60	2 <sup>e</sup> —	90 —
Graine de trèfle	50 —	3 <sup>e</sup> (a)	70 —
— de luzerne	52 —	ordinaire	— —

(a) Prix du commerce.

M. FRÉDÉRIC, PATISSIER, successeur de

M. FROGER, rue du Puits-Neuf, à Saumur, obtient de

tous côtés un succès justement mérité. Chaque jour

il reçoit des félicitations pour la qualité et l'élégance

de ses pièces montées, et pour la beauté des des-

serts qu'il a composés dans un grand nombre de re-

pas de noces.

M. Frédéric fournit tout ce qui concerne sa partie à des prix très-modérés. (482)

BOURSE DU 26 NOVEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 03 cent. — Ferme à 70 13

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 95 90.

BOURSE DU 28 NOVEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 10 cent. — Ferme à 70 23.

4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 96 00.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> POYNOT, notaire  
à Montreuil-Bellay.

### VENTE MOBILIÈRE.

Le dimanche 4 décembre 1859, à 11 heures précises du matin, il sera procédé, par M<sup>e</sup> POYNOT, en la demeure, à Fosse-Bellay, commune de Cizay, où est décédée la dame Anne Bourreau, femme René Gilbert, à la vente des meubles et objets mobiliers dépendant de sa communauté et de sa succession, consistant en lits, armoires, buffet, linge, vin en fûts, blé-froment et autres objets.

On paiera comptant, et 5 centimes pour cent. (535)

### ADJUDICATION

DE LA FOURNITURE

### De l'huile à brûler pour l'École impériale de cavalerie.

Le lundi 12 décembre 1859, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, par le conseil d'administration de l'École impériale de cavalerie, dans la salle de ses séances à Saumur, sur soumissions cachetées, et conformément aux dispositions du cahier des charges, à l'adjudication ci-après, savoir :

L'huile à brûler du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1860.

Le cahier des charges, relatif à cette fourniture, est déposé au bureau de l'habillement de l'École, où l'on peut en prendre connaissance, de midi à 4 heures du soir.

Saumur, le 28 novembre 1859.

Le général de brigade, président,  
DE BRUNO. (536)

### A LOUER

Pour la St-Jean 1860,

### UNE MAISON

AVEC ÉCURIE, REMISE ET JARDIN,  
Rue du Prêche.

S'adresser à M<sup>me</sup> DABURON, rue du Prêche. (537)

### A VENDRE

Pour 350 francs,

### UNE VOITURE A QUATRE ROUES.

S'adresser à M. PERSAC, rue du Prêche. (538)

### A VENDRE

1<sup>o</sup> Deux petites FERMES, commune de St-Lambert.

2<sup>o</sup> Et le GRAND JARDIN de Nantilly, qui sera divisé au gré des acquéreurs.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

### A VENDRE

### UNE MAISON,

Nouvellement restaurée,

Située à Saumur, rue Cendrière, n<sup>o</sup> 8

Cette maison, devant laquelle est une belle cour d'entrée,

Comprend :

Au rez-de-chaussée : vestibule, salle à manger, à la suite une galerie vitrée donnant sur le jardin, office, cuisine; à côté de la salle à manger une grande pièce à cheminée, avec cabinet; sous la cuisine une cave voûtée, à côté une pompe; à gauche de la cour une chambre basse, pouvant servir de remise.

Au 1<sup>er</sup> étage : vestibule, salon, chambre à coucher avec cabinet de toilette, une autre chambre à coucher, donnant sur le jardin, avec cabinet de toilette et lieux à l'anglaise; deux autres chambres à coucher avec cabinet de toilette; escalier de service, mansarde et greniers. — Jardin de deux ares vingt centiares, derrière la maison; serre-bois et grenier au-dessus, lieux d'aisances.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, n<sup>o</sup> 8. (524)

### A VENDRE

### UNE MAISON,

PROPRE AU COMMERCE,

Sise ville de Saumur, à l'angle du quai de Limoges et de la rue du Grand-Noyer, avec cour, remise et écurie.

S'adresser à M. BUCAILLE. (437)

Etude de M<sup>e</sup> POYNOT, notaire  
à Montreuil-Bellay.

### A AFFERMER,

Pour neuf années,

Et entrer en jouissance de suite ou au mois de mars 1860,

UNE FERME  
Consistant en 25 hectares 23 ares de terre et 3 hectares 30 ares de pré; le tout situé proche Montreuil-Bellay.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M<sup>e</sup> POYNOT, notaire à Montreuil-Bellay. (521)

### A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

UNE MAISON, très-propre au commerce, située rue d'Orléans.

S'adresser au bureau du journal.

### A LOUER

Pour la Saint-Jean,

REMISE, écurie, grenier, cour, angars et place à fumier, à Saumur, rue du Temple, 29.

S'adresser à M<sup>me</sup> DE MONTLAUR ou à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur. (491)

### SERVICES DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

### ACHAT DE DENRÉES.

Le samedi 3 décembre 1859, à la Mairie de Saumur, il sera procédé, à 3 heures du soir, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de foin, luzerne, paille et d'avoine, à livrer dans les magasins militaires de la place de Saumur, et de la fourniture de farine d'orge nécessaire pour l'année 1860.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire (rue Bodin, n<sup>o</sup> 3), où le public sera admis à en prendre connaissance. (527)

### A LOUER

Pour la Toussaint 1860,

UN JARDIN, Situé près le Chapeau.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve MALVERT, près le Chapeau. (481)

### LA PATERNELLE,

Compagnie d'assurance contre l'incendie, représentée à Saumur, par M. PAPILLON fils, rue de l'Hôtel-Dieu, 14. (439)

### POMMADE DES CHATELAINES

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN-ÂGE.

Cette pommade est composée de plantes hygiéniques à base tonique. Découvert dans un manuscrit par CHALMIN, ce remède infailible était employé par nos belles châtelaines du moyen-âge, pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir en s'en servant journellement.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Saumur, chez M. BALZEAU, et chez M. PISSOT, coiffeurs-parfumeurs, rue St-Jean; à Bauge, chez M. CHAUSSÉPIED, coiffeur-parfumeur. — PRIX DU POT : 5 FR.

BUREAUX, Rue St-Joseph, 20, A LYON. **LA FRANCE** ABONNEMENT : Un an, . . . 9 fr. Six mois . . 5

### LITTÉRAIRE, ARTISTIQUE, SCIENTIFIQUE.

DIRECTEUR : Adrien PELADAN.

Ancien rédacteur en chef de l'Étoile du Midi, de plusieurs académies.

Défendre les vérités éternelles, glorifier le Bien, le Vrai, le Beau, exalter les nobles caractères, les sentiments sublimes, flétrir les penchants mauvais, restaurer les croyances, ranimer les énergies de l'âme, interpréter vivement cette synthèse de tous les principes qui élèvent par des travaux dûs à la plume d'écrivains d'élite: tel est, en abrégé, le programme de la France Littéraire, qui paraît le samedi, et qui renferme au bout de l'année la matière de 25 vol.

## HISTOIRE DE PARIS

ET

### DE SON INFLUENCE EN EUROPE

Depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours,

COMPRENANT

L'HISTOIRE civile, politique, religieuse et monumentale de cette ville, au double point de vue de la formation de l'UNITÉ NATIONALE de la France et des progrès de la civilisation dans l'Europe occidentale,

Cinq volumes in-8<sup>o</sup> illustrés,

Par A.-I. MEINDRE.

A PARIS, chez l'Auteur, rue de Grenelle-Saint-Germain, 66, et chez MM. DEZOBRY et MAGDELEINE, libraires, rue du Cloître-St-Benoist, 10.

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.

7<sup>e</sup> Année. — DEUX numéros par mois AU LIEU D'UN, sans augmentation de prix.

### ABONNEMENTS

Un an, 6 mois.  
PARIS . . . . . 15f. 8f.  
DÉPARTEMENTS. } 18f. 10f.  
Corse, Algérie. }  
Étranger, selon le tarif postal.

# LA FRANCE ÉLÉGANTE

JOURNAL DES DAMES ET DES SALONS.

BUREAUX A PARIS  
Rue Ste-Anne, 64.

Envoyer franco au Directeur un bon de poste sur Paris, ou s'adresser aux Libraires ou aux Messageries.

La France élégante n'a plus besoin aujourd'hui de justifier son succès toujours croissant et la place importante qu'elle occupe au premier rang des publications du même genre : l'accueil qu'elle a reçu lui est un sûr garant des sympathies nombreuses qu'elle a fait naître, et elle ne négligera rien pour se maintenir dans la voie d'améliorations qu'elle a inaugurée. — En paraissant deux fois au lieu d'une, elle a trouvé le secret, non-seulement de doubler le nombre et la valeur des annexes de broderies, de gravures et de musique, mais encore de donner à sa rédaction un éclat que chercherait vainement à atteindre toute publication rivale.

La France élégante publie dans le courant de chaque année : — 1<sup>o</sup> 24 numéros, format grand in-8<sup>o</sup>,

édition de luxe, texte encadré et avec une couverture de couleur; — 2<sup>o</sup> 28 à 30 gravures de modes colorées, inédites, dessinées par M<sup>me</sup> HÉLOÏSE LÉLOIR; — 3<sup>o</sup> 15 planches de dessins de broderies par les premiers dessinateurs en ce genre; — 4<sup>o</sup> 15 planches de patrons de robes, manteaux, chapeaux, lingerie, vêtements d'enfants; — 5<sup>o</sup> 4 à 6 planches de tapisserie colorée ou de dessins pour crochet, filet et tricot; — 6<sup>o</sup> Environ 40 morceaux de musique, de chant et de piano; — 7<sup>o</sup> et une multitude d'ouvrages de fantaisie en tous les genres pour dames et demoiselles.

Quant à sa rédaction, il suffit de citer les écrivains qui y concourent pour nous dispenser de tout éloge.

La France élégante a publié l'année dernière :

Le Capitaine Simon, par Paul Féval; Delphine, par M<sup>me</sup> Clémence Robert; Berthe, par Pierre Zaccane; elle commence en ce moment la publication

### d'Un Roman de M<sup>me</sup> la C<sup>te</sup> DASH

qui sera suivi de Nouvelles de MM. Des Essarts, Elie Berthet, Paul Féval, Emmanuel Gonzales, Jules Sandeau, Etienne Enault, Jules Kergomard, Ponson du Terrail, Edmond About, Pierre Zaccane, M<sup>me</sup> Anais Ségalas, comtesse Dash, Clémence Robert, Maria Delcambre, etc.

Il n'est point de recueils de ce genre qui puissent offrir une pareille réunion de talents divers et réellement distingués.

On s'abonne en adressant un bon sur la poste à l'ordre du Directeur de la FRANCE ÉLÉGANTE, rue Sainte-Anne, 64, à Paris.